

INSCRIPTIONS EN MATERNELLE

RENTREE SCOLAIRE 2021-2022

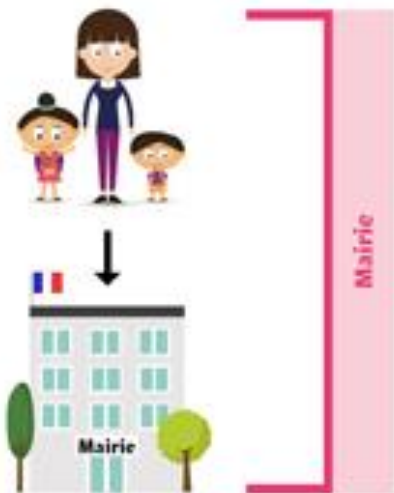
Il y a deux étapes obligatoires pour inscrire votre enfant à l'école.
Les enfants nés en 2018 sont concernés par cette campagne d'inscription pour la petite section.

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles, toutes les étapes se feront à distance

1) Inscription en Mairie

La campagne d'inscription en Mairie a lieu :

du 03 mai 2021 au 23 juin 2021.



Vous devez télécharger le dossier d'inscription mairie sur le site de la ville, rubrique « enfance et jeunesse »- « école maternelle » et l'envoyer au Bureau de Affaires Scolaires les documents demandés ci-dessous par mail à :

regie.scolaire@ville-grisolles82.fr

Liste des documents à joindre au dossier est disponible sur le site de la mairie

☎ 05.63.67.38.95 pour toute question concernant l'étape 1

La mairie transmettra alors directement ces documents à l'école ainsi que le certificat d'inscription.

2) Admission à l'école auprès de Mme Amiel, directrice

Vous devrez remplir en ligne le formulaire d'admission suivant :

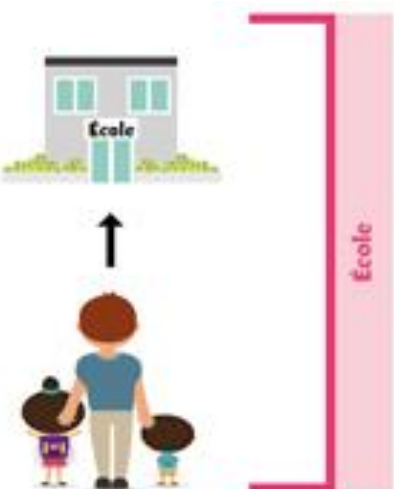
[formulaire d'admission à l'école maternelle de Grisolles](#)

☎ 05.63.64.12.72 pour toute question concernant l'étape 2

La directrice procédera à l'admission quand :

- Vous aurez complété et validé le formulaire
- La mairie lui aura transmis l'ensemble des documents demandés au point 1.

L'inscription devient définitive une fois l'admission prononcée par la directrice d'école. Vous en recevrez confirmation par mail.



À savoir : Aucune admission ne sera faite par l'école sans inscription préalable réalisée auprès de la mairie.